



PRÉFET DE LA MOSELLE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection du biotope sur le crassier de Russange-Audun le Tiche

I – CONTEXTE

Le périmètre est situé au nord de la Moselle, à proximité de la frontière avec le Grand Duché de Luxembourg. La surface du périmètre de protection proposé est d'environ 22 ha, répartis de la façon suivante : 15 ha sur le ban d'Audun-le-Tiche et 7 ha sur celui de Russange.

La zone protégée correspond principalement à des terrains remaniés, au sein d'un crassier désaffecté sur l'ancien lit majeur de l'Alzette, en rive gauche de ce cours d'eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement du dossier de dérogation relatif aux espèces protégées de « la liaison A30-Belval portant désenclavement du bassin de l'Alzette » porté par le Conseil Départemental de la Moselle.

Cet espace fortement remanié par l'Homme a été colonisé par des espèces faunistiques protégées remarquables, en particulier parmi les espèces pionnières. Des prospections sur les principales espèces protégées ont été menées depuis 2017 pour établir des suivis sur l'efficacité des mesures mises en oeuvre.

II – OBJET DE LA CONSULTATION

Elle se fait en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, relatif à la participation du public prévue à l'article 7 de la charte de l'environnement, applicable aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. La consultation porte sur le projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection du biotope de plusieurs espèces faunistiques sur le crassier de Russange-Audun le Tiche.

III – MODALITÉS DE CONSULTATION

Le présent avis, le projet d'arrêté et le périmètre correspondant sont mis à disposition du public par voie électronique en étant hébergés **du 29 janvier 2024 jusqu'au 18 février 2024** inclus sur le site internet de l'État du département de la Moselle aux liens suivants :

Les observations du public peuvent être recueillies durant ce délai :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr

Il conviendra de préciser en objet du courrier électronique : "Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de plusieurs espèces protégées d'amphibiens, reptiles, lépidoptères et avifaune sur le crassier de Russange / Audun-Le-Tiche"

- par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

**DDT 57/SABE/NPN
5 rue Hinzelin
57000 METZ**

Les avis devront être réceptionnés avant la date de clôture.

Une synthèse des observations sera ensuite mise à disposition, sur le site internet des services de l'État du département de la Moselle